

Déclaration SNUipp-FSU à la CAPD du 12 mai

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Comme tous les ans, le mouvement départemental est l'un des moments le plus importants de la vie professionnelle de nos collègues, autant pour ceux qui y participent que pour les autres qui voient des collègues partir ou arriver dans leur école. La proportion de nos collègues ayant pu muter, reste proche des années précédentes, il est cependant à noter une augmentation sensible du nombre de collègues sans poste, + 3 %. Le mouvement fait cependant apparaître quelques évidences qu'il faudrait interpréter. Les postes de remplaçants sur l'agglomération drouaise sont de nouveau vacants en grand nombre, ce qui ne se vérifie pas sur les postes classes de ce secteur. Quinze postes de direction non spécialisé restent non pourvus dont la plupart bénéficient pourtant d'un volume de décharge. Par ailleurs, un grand nombre d'écoles vont continuer à voir leur réseau d'aide non pourvu, faute d'un vivier de personnels qualifié suffisant. Il vous incombe d'augmenter le nombre de départs pour ces formations.

Les enseignants de ce département et leurs représentants que nous sommes, sont unanimement attachés à la transparence et à l'équité dans le déroulement des opérations du mouvement. Nous souhaitons faire part ici de la qualité des échanges techniques que nous avons pu avoir avec les services de l'administration, relatif aux opérations du mouvement.

Cette CAPD est aussi attendue car elle détermine l'accès à la Hors-Classe. Si le ratio est porté à 5 %, comme s'y est engagé le Ministère, cela permettra à près de 90 collègues d'accéder à la hors-classe. Ce léger progrès est à mettre au crédit de l'action des organisations syndicales dont le SNUipp-FSU et de l'engagement de la profession. Pour autant, l'écart avec nos collègues du 2nd degré (ratio de plus de 7% appliqué dans le cadre de la hors classe) reste insupportable et heurte l'égalité de traitement. Le SNUipp-FSU revendique l'accès de tous à l'indice 783, indice terminal de la hors-classe, à la vitesse la plus rapide pour tous.

L'actualité du moment pour la profession, ce sont les animations pédagogiques sur les nouveaux programmes de l'école élémentaire. Nous avons déjà eu l'occasion

d'intervenir pour dénoncer le fait qu'aucun support papier n'était prévu. Ces animations ont commencé il y a peu et les collègues ont été contraints d'imprimer les documents par leurs propres moyens, bien souvent sur les crédits réservés aux élèves. Il est inadmissible que le Ministère ou les Inspections Académiques ne fournissent pas à leur agent la base de leurs outils de travail. La tenue des animations a été la preuve évidente de la nécessité d'un support papier et nous vous demandons, de nouveau, de relayer ou de prévoir auprès du Ministère l'impression des nouveaux programmes sur format papier ainsi que celle des documents d'accompagnement. Ces nouveaux programmes sont censés être mis en œuvre à la rentrée scolaire 2016, la publication a eu lieu fin 2015, les animations pédagogiques à partir de mai 2016, il paraît inconcevable que dans le temps restant, les collègues puissent se les approprier. Il est donc nécessaire, que, du temps supplémentaire soit dégagé durant l'année scolaire prochaine pour poursuivre le travail engagé.

En accompagnement de ces nouveaux programmes, il est prévu la mise en œuvre du livret numérique, pouvez-vous nous communiquer des informations sur la mise en place de celui-ci qui doit intervenir dès le mois de septembre ?

La question salariale est aussi une question centrale pour les enseignants comme pour l'ensemble des agents de la fonction publique.

Si nous nous félicitons de l'avancée obtenue suite au dégel de la valeur du point d'indice, résultat de l'action des personnels et de leurs syndicats. L'augmentation de 0,5 % ne solde pas les comptes. Par ailleurs, l'annonce de l'alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré, n'est pas vécue par les collègues, comme une mesure de revalorisation, mais comme une mesure d'équité tardive, à mettre à l'actif de l'action syndicale. Cette indemnité doit être versée pleinement à l'ensemble des personnels du 1^{er} degré, sans discrimination, car ils œuvrent tous au service des élèves.



De nouveau, à la rentrée prochaine, certaines académies seront déficitaires en professeurs des écoles. Pour que ce phénomène ne s'accroisse pas, il est urgent de répondre à la nécessaire revalorisation des métiers de l'enseignement.